

Projet d'aménagement des Monts de Bregille - Bilan de la concertation préalable

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par une délibération en date du 29 mai 2000, le Conseil Municipal de Besançon décidait d'engager une concertation préalable à un projet d'aménagement dans le secteur des Monts de Bregille.

Cette opération consiste à urbaniser, sous forme de groupements d'habitats collectifs, le site de l'ancienne Association Foncière Urbaine Autorisée des «Vareilles» dont le projet est aujourd'hui définitivement abandonné.

Elle porte sur environ 10,3 ha, dont 7 ha sur le territoire de la Ville et 3,3 ha sur la commune de Chalezeule, pour la réalisation de 250 à 300 logements au total.

La concertation préalable a été engagée le 19 juin 2000 sur les bases de ce projet d'aménagement dont les objectifs pour la Ville consistent à :

- achever l'urbanisation des Monts de Bregille,
- favoriser le développement d'une offre en logements diversifiés sur le quartier,
- assurer le respect d'une insertion harmonieuse dans le site et d'une intégration dans le fonctionnement urbain.

Conformément aux modalités de mise en oeuvre définies par la délibération du 29 mai 2000, la concertation a fait l'objet :

- de la mise en place d'un panneau d'information sur le site,
- d'insertion d'articles d'information dans la presse locale et le journal d'information municipal,
- d'une mise à disposition du public d'un registre et de documents graphiques au Service Urbanisme.

Seules deux observations écrites ont été formulées. Elles ne remettent pas en question le principe de l'opération proposée.

La concertation réalisée ne remet pas en cause la nature du projet d'aménagement des Monts de Bregille ; en conséquence, le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de la concertation préalable et à poursuivre les procédures permettant de mener à terme ce projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2000.